Reçu en préfecture le 28/11/2023

Publié le

ID: 034-283400521-20231128-2023_A_095-AR



ARRÊTÉ

CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE L'HÉRAULT

Arrêté n°2023-A-095 établissant la liste d'aptitude au grade d'animateur territorial principal de 2ème classe au titre de la promotion interne 2023

Monsieur le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault,

VU le Code Général de la Fonction Publique, notamment ses articles L452-24, L523-1 et L523-5 ;

 ${
m VU}$ le décret n°2011-558 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des animateurs territoriaux ;

VU l'arrêté n°2020-A-095 portant établissement des lignes directrices de gestion en matière de promotion interne ;

CONSIDÉRANT que 12 recrutements sont intervenus et permettent 4 inscriptions au total sur les listes d'aptitudes d'animateur et d'animateur principal 2^{ème} classe ;

CONSIDÉRANT que le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault a réparti les postes sur les deux listes, en respectant les Lignes Directrices de Gestion, ainsi qu'il suit : 2 postes pour animateur et 2 postes pour animateur principal 2^e classe ;

ARRÊTE:

Article 1^{er} : La liste d'aptitude d'accès au grade d'animateur territorial principal $2^{ème}$ classe au titre de la promotion interne 2023 est arrêtée alphabétiquement ainsi qu'il suit, à compter du 28 novembre 2023 :

AGENT	COLLECTIVITÉ	DATE LIMITE DE VALIDITÉ
ARNAUD Amandine	FRONTIGNAN	28/11/2025
JEANDEMANGE Véronique	MEZE	28/11/2025

<u>Article 2</u>: Le présent arrêté est transmis à monsieur le Préfet de l'Hérault et affiché dans les locaux du centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault (CDG 34).

